

## AVIS PUBLIC

---

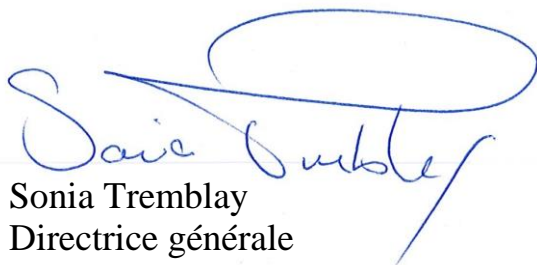
### **Adoption du Règlement numéro 292-2020 abrogeant divers documents de la municipalité et autorisant des personnes à délivrer des constats d’infraction**

---

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée secrétaire-trésorière de la Municipalité de Barnston-Ouest, que le Règlement numéro 292-2020 abrogeant divers documents de la municipalité et autorisant des personnes à délivrer des constats d’infraction est entrée en vigueur le 2 novembre 2020.

Ce règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité situé au 741, chemin Hunter à Barnston-Ouest de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 du lundi au jeudi.

Donné à Barnston-Ouest, ce 12 novembre 2020.



Sonia Tremblay  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière